

DOSSIER VAP (Validation des Acquis Professionnels) en Formation continue professionnelle diplômante

Le **parcours de Direction technique de l'Ensatt** délivrant lors de la sortie de l'année d'étude - sous réserve de la réussite du stagiaire- un diplôme de grade de Master à son titulaire, le candidat ou la candidate en formation continue (FTLV) doit être détenteur à l'entrée, d'un cursus validant 180 crédits ECTS ou trois années d'études validées après le baccalauréat. Le candidat ou la candidate est tenu,e d'apporter la preuve de son diplôme conférant trois années d'études supérieures lors du rendu de son dossier administratif.

En cas inverse, l'Ensatt lui demande de procéder à une démarche de VAP (Validation des Acquis Professionnels) qui permettra au jury d'apprécier si, par son parcours antérieur, le candidat ou la candidate a exercé des missions dont les enjeux correspondent à ce qui est attendu d'un (une) stagiaire diplômé,e d'un bac+3 (niveau 6 du cadre européen des certifications) avant de l'autoriser à tenter les examens d'entrée sur place.

Vous trouverez ci-dessous la **démarche VAP à suivre pour l'année 2024/25** :

Nous vous demandons de nous transmettre par voie numérique (adresse: claire.lescuyer@ensatt.fr) **pour le 08 février 2024 au plus tard, un dossier de 20 pages maximum** qui détaillera votre parcours professionnel antérieur, pour permettre à une commission interne d'apprécier si l'Ensatt est en mesure de valider par ce biais, l'équivalent d'un parcours de niveau 6 du cadre européen des certifications et vous autorise à vous inscrire aux examen d'entrée d'un parcours conduisant à un diplôme conférant le grade de Master.

Dans ce dossier, nous vous demandons de présenter :

- 1- Un descriptif des activités ou/et projets réalisés qui témoignent de votre expérience professionnelle ainsi que de vos savoir-faire et savoir-être dans les métiers de la régie technique (régie générale) ou/et des régies spécialisées (lumière, son , vidéo..).
Il peut s'agir de plans, de maquettes, de fiches techniques, de budgets prévisionnels, de plans de prévention technique que ce soit pour le théâtre, le cinéma ou l'évènementiel.
- 2- Le récit de deux exemples de situations professionnelles vécues qui, selon vous, rassemblent et mettent en évidence, tout ou partie des qualités professionnelles fondamentales aux métiers de la Direction technique ci-dessus désignés. Vous insisterez notamment sur votre démarche et vos intentions techniques, artistiques ou dramaturgiques.
- 3- Pour une des deux situations professionnelles choisies en point 2, vous joindrez des documents techniques dont vous êtes l'auteur. Par exemples : plans, fiches techniques, documents de prévention et sécurité.